

Bobigny, le 2 juin 2020

Un nouveau rapport de la cour des comptes a été publié à la fin du mois de mai.

Les élus salariés et non-salariés du seul régime de protection sociale qui choisit des administrateurs par la démocratie locale tiennent à faire entendre leur voix.

Certes ce rapport fait apparaître que les 35 caisses de MSA ont des marges de progression pour améliorer les délais de traitement des dossiers des affiliés.

Les élus sont conscients de ces faits, ils ont d'ailleurs choisi en 2015 de mutualiser les caisses de MSA pour les conserver sur l'ensemble du territoire et ainsi conforter une efficacité et une proximité bien réelle au service de leurs ressortissants.

Car il s'agit bien pour les élus de rendre un service adapté aux besoins des salariés-agriculteurs actifs et retraités et entreprises agricoles situés sur l'ensemble du territoire et notamment dans les zones rurales.

Ils sont professionnellement attachés à l'agriculture soit en y travaillant directement (c'est le cas pour les agriculteurs et les salariés de la production agricole et du paysage), soit en travaillant pour les entreprises de la transformation agricole à structure coopérative, soit en travaillant pour les services à l'agriculture.

Remettre en cause la MSA, c'est remettre en cause, par une approche centralisatrice qui a prouvé ses limites, la démocratie sociale telle que l'avait voulu le conseil de la résistance à la libération. La MSA est en constante évolution pour remplir avec efficacité ses missions au meilleur coût et répondre aux besoins de ses ressortissants et les élus continueront sur ce chemin de progrès car l'agriculture a besoin d'un régime social propre où toutes ses composantes sont entendues.

Depuis la création du régime de la MSA, les élus décident ensemble des stratégies à mener afin de répondre aux besoins particuliers des assurés agricoles.

Ainsi, pour le mandat 2020/2025 un plan stratégique voté par plus de 85 % des élus permettra de mettre en œuvre et d'optimiser l'accompagnement social et professionnel en milieu rural.

Cet accompagnement s'illustre au travers de nombreuses actions spécifiques comme les 4000 ateliers pour les seniors, les actions de maintien en emploi pour 2 000 salariés et non-salariés dans le cadre des cellules pluridisciplinaires MSA et les ateliers de l'inclusion vers l'emploi pour 1500 bénéficiaires, l'aide au départ en vacances pour des 64 000 familles qui ne partent jamais ou n'auraient pu partir sans, l'accompagnement de plus de 20 000 familles pour un bilan de leurs droits sociaux et les actions pour lutter contre le suicide... Cette offre de services est complétée par les actions des associations Solidel en direction des personnes en situation de handicap, Laser Emploi pour les assurés en insertion professionnelle. De plus l'association Présence Verte propose des solutions simples pour le maintien à domicile des personnes ainsi que la sécurisation des travailleurs isolés.

Alors que les seniors ne souhaitent pas aller en EHPAD, des Petites Unités de Vie – MARPA ont vu le jour et ce sont actuellement 200 résidences autonomie qui sont implantées sur l'ensemble du territoire pour que les ruraux puissent naître, vivre, travailler et vieillir au Pays.

Les 35 caisses de MSA et la caisse centrale ont su également développer le tourisme social et solidaire à travers les centres AVMA qui accueillent dans des bassins de vie les familles en séjour accompagnées ou non.

La MSA permet de donner aux assurés agricoles une réponse à tous les sujets liés à leur Protection Sociale : le guichet unique est un atout pour les ressortissants MSA.

Le réseau des 35 caisses de MSA n'a pas à rougir de son efficacité ni de son implantation territoriale et il est à l'origine et collabore à de nombreuses innovations d'accompagnement en matière sociale.

Il s'agit bien pour les élus d'affirmer la spécificité professionnelle du monde agricole et rural.

Pour accompagner les populations éloignées des services publics et sur un vaste territoire il est indispensable d'avoir des professionnels travailleurs sociaux, médecins et infirmiers du travail, agents d'accueil, préventeurs en nombre suffisant, les réduire serait un affront aux besoins de la population rurale qui s'est suffisamment sentie exclue depuis plusieurs années.

Les élus de la MSA, en lien avec les salariés de la MSA, ont su au fil des ans développer des activités pour répondre aux besoins des populations.

Les statuts des caisses de MSA donnent aux élus des conseils d'administration le pouvoir de choisir en toute autonomie et responsabilité leurs directeurs.

A travers la crise sanitaire que nous venons de vivre, les délégués cantonaux élus par les ressortissants de la MSA ont su soutenir les populations et les entreprises par des actions ciblées et ajustées sur les territoires ruraux.

Ils ont su également faire preuve de propositions dans leur Livre Blanc qui offre des réponses aux problématiques du milieu rural.

En ce qui concerne la gouvernance et la représentation des deux composantes de la MSA, salariés et non-salariés, les élus ont voté dans le plan stratégique la nécessité d'une réflexion à laquelle chacun rappelle son attachement.

Les élus sauront faire preuve de responsabilité lors de la négociation de la COG en 2021.

Ils refuseront cependant la baisse des effectifs et de nouvelles restructurations des 35 caisses.

Il faut laisser le plan stratégique qu'ils ont décidé faire preuve de toute sa pertinence face aux demandes légitimes du milieu agricole et plus largement du monde rural.

Les élus déplorent que les rapporteurs de la Cour des Comptes n'aient pu auditionner davantage d'administrateurs, salariés ou non-salariés, de la Mutualité Sociale Agricole.

Ces échanges auraient sans doute permis de mieux mettre en exergue le socle solide que constitue le mutualisme, dont l'importance prend racine dans ses valeurs de Démocratie, de Solidarité et de Responsabilité au service de tous ses ressortissants.